

SICTOM DES COMBRAILLES  
Mairie de Montaigut en Combraille  
19, Grand Rue  
63 700 Montaigut en Combraille  
Tél : 04.73.85.95.74  
Mail : sictomdescombrailles@orange.fr  
Présidente : Claire LEMPEREUR



# **RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

---

***Année 2018***

**DECRET N°2000-404 DU 11 MAI 2000 – MATE  
ARTICLE L.2224-5 DU CGCT**

Le 31 décembre 2018

## **I . CONTEXTE**

- I.1. Présentation : coopération intercommunale
- I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets
- I.3. Modalités d'exploitation du service
- I.4. Les marchés de fournitures
- I.5. La gestion des déchèteries
- I.6. Emploi

## **II. INDICATEURS TECHNIQUES**

### II.1. Collecte des déchets ménagers

#### II.1.1. Collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements

- II.1.1.a. Présentation
- II.1.1.b. Modalités
- II.1.1.c. Fréquence de collecte
- II.1.1.d. Tournée de collecte
- II.1.1.e. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

#### II.1.2. Collecte en apport volontaire

- II.1.2.a. Présentation
- II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

#### II.1.3. Collecte en déchèterie

- II.1.3.a. Présentation
- II.1.3.b. Horaires d'ouvertures
- II.1.3.c. Conditions d'accès
- II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)
- II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)

#### II.1.4. Gravats

#### II.1.5. Collecte des D.A.S.R.I.

- II.1.5.a. Présentation
- II.1.5.b. Quantités collectées (nombre de boîtes)

#### II.1.6. Collecte des encombrants dans les communes

### II.2. Le transfert et le transport

- II.2.1. Le transfert
- II.2.2. Le transport

### II.3. Le traitement

#### II.3.1. L'installation de stockage de déchets non dangereux

- II.3.1.a. Quantités traitées (en tonne)

#### II.3.2. La valorisation biologique

- II.3.2.a Les plateformes de broyage

#### II.3.3. Les déchets des déchetteries

#### II.3.4. Le centre de tri

- II.3.4.a. Localisation des repreneurs
- II.3.4.b. Quantités traitées en sortie du centre de tri (en tonne)

### **III. BILAN**

### **IV. INDICATEURS FINANCIERS**

#### IV.1. Modalités de financement du service

- IV.1.1. Contribution des usagers
- IV.1.2. Autres recettes

#### IV.2. Indicateurs financiers

- IV.2.1. Dépenses de fonctionnement
- IV.2.2. Recettes de fonctionnement

### **IV LES CHIFFRES CLES**

- V.1. Quantités collectées à domicile et en apport volontaire (en kg/hab)
- V.2. Quantités collectées en déchetterie (en kg/hab)
- V.3. Quantités collectées en bennes à encombrants
- V.4. Quantités totales (en kg/hab)
- V.5. Quantité de DMA collectés de 2010 à 2018 sur une base 100

### **VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT**

#### VI.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

- V.1.1. Prévention à la production de déchets
- VI.1.2. Protection de l'air
- VI.1.3. Protection de l'eau
- VI.1.4. Protection des paysages
- VI.2. Informations (communication) et surveillance

### **VII. CONCLUSION / PERSPECTIVES**

# I. CONTEXTE

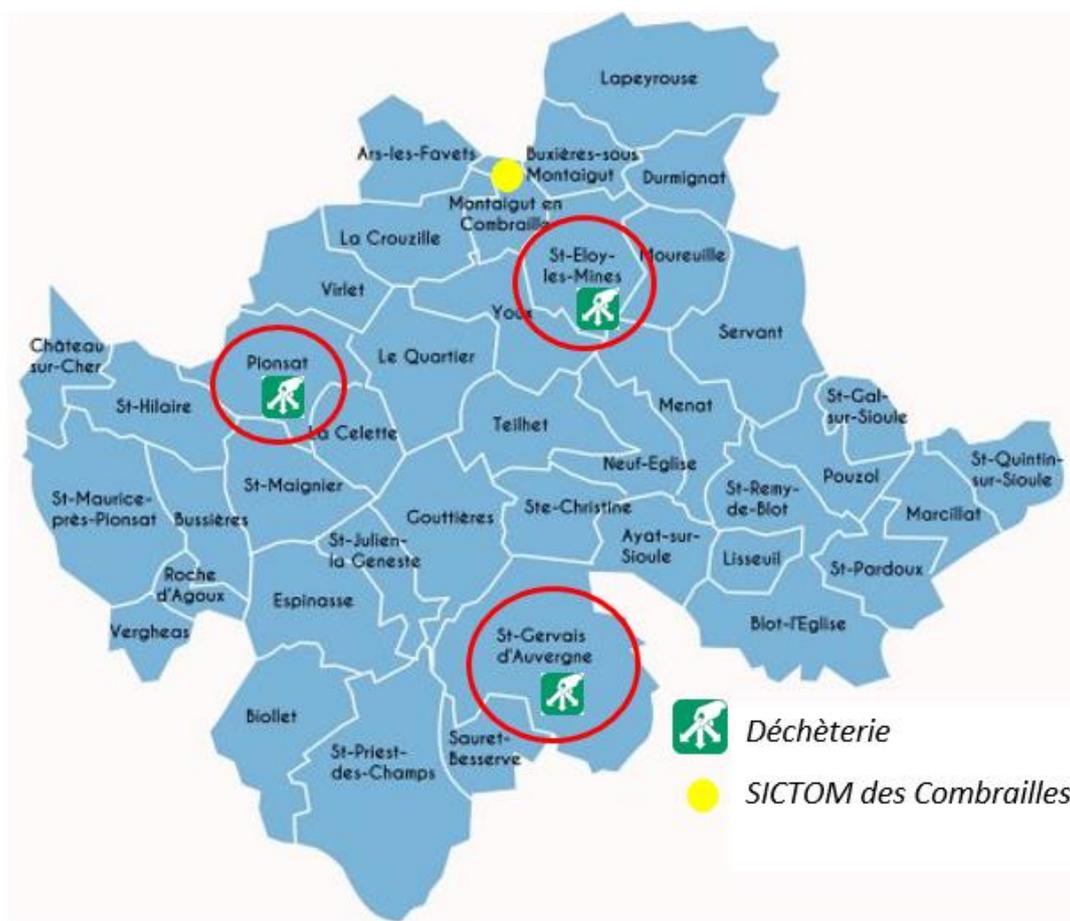
Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets du SICTOM DES COMBRAILLES pour l'exercice 2018.

## I.1 Présentation : coopération Intercommunale

Le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) des Combrailles regroupe 41 communes (dont 2 Communautés de Communes : Pays de St Eloy et Combrailles, Sioule et Morge) et compte 17 776 habitants (population municipale au 01/01/2019).

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge (pour les communes de Blot l'Eglise, Lisseuil, Marcillat, Pouzol, Saint Gal sur Sioule, Saint Pardoux, Saint Quintin sur Sioule, Saint Remy de Blot).

La Communauté de Communes du Pays de St Eloy (pour les communes de Ars les Favets, Ayat sur Sioule, Biollet, Bussières près Pionsat, Buxières sous Montaigut, Château sur Cher, Durmignat, Espinasse, Gouttières, la Cellette, la Crouzille, Lapeyrouse, le Quartier, Menat, Montaigut, Moureuille, Neuf Eglise, Pionsat, Roche d'Agoux, Saint Eloy les Mines, Saint Gervais d'Auvergne, Saint Hilaire près Pionsat, Saint Julien la Geneste, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat, Saint Priest des Champs, Sainte Christine, Sauret Besserve, Servant, Teilhet, Vergheas, Virlet, Youx),



## POPULATIONS LEGALES (INSEE 2019)

	<b>Pop. Municipale au 01/01/2019</b>
BLOT L'EGLISE	403
LISSEUIL	118
MARCILLAT	280
POUZOL	276
SAINT GAL SUR SIOULE	137
SAINT PARDOUX	409
SAINT QUINTIN SUR SIOULE	381
SAINT REMY DE BLOT	230
<b>CC Combrailles, Sioule et Morge</b>	<b>2 234</b>
ARS LES FAVETS	225
AYAT SUR SIOULE	147
BIOLLET	334
BUSSIERES PRES PIONSAT	93
BUXIERES SOUS MONTAIGUT	238
CHATEAU SUR CHER	77
DURMIGNAT	199
ESPINASSE	293
GOUTTIERES	352
LA CELLETTE	170
LA CROUZILLE	268
LAPEYROUSE	565
LE QUARTIER	213
MENAT	554
MONTAIGUT	987
MOUREUILLE	346
NEUF EGLISE	294
PIONSAT	1 100
ROCHE D'AGOUX	103
SAINT ELOY LES MINES	3 715
SAINT GERVAIS D'Auvergne	1 323
SAINT HILAIRE PRES PIONSAT	162
SAINT JULIEN LA GENESTE	122
SAINT MAIGNER	192
SAINT MAURICE PRES PIONSAT	369
SAINT PRIEST DES CHAMPS	718
SAINTE CHRISTINE	131
SAURET BESSERVE	168
SERVANT	535
TEILHET	297
VERGHEAS	63
VIRLET	271
YOUX	918
<b>CC Pays de Saint Eloy</b>	<b>15 542</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 776</b>

## I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétence exercée au 31 décembre 2014		Compétence transférée		
	Depuis le...		Depuis le...		Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence
<b>Collecte OMR</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
<b>Collectes sélectives</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
<b>Déchèterie</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
<b>Traitement</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	VALTOM

## I.3 Modalité d'exploitation du service

Le mode de gestion de chaque constituant du service est le suivant :

Nature du service	Mode de gestion	Désignation	Date du contrat	Durée
Collecte traditionnelle	Prestation de service	SITA SUEZ	01/01/2016	2 ans renouvelable deux fois un an
Collecte sélective	Prestation de service	SITA SUEZ	01/01/2016	2 ans renouvelable deux fois un an
Déchèterie	Prestation de service Bas de quai	SITA SUEZ	01/01/2016	2 ans renouvelable deux fois un an
Centre de transfert	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Transport de déchets	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Collecte Points propres	Prestation de service	ECHALIER	01 / 01 / 2018	1 an R1
Collecte Points propres (Verre)	Prestation de service	ECHALIER	01 / 09 / 2013 Renouvelé le 01/09/2018	1 an R1
Collecte Points propres (Huiles)	Prestation de service	AUVERGNE CARBURANTS	Prestations ponctuelles	R2
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM	ECHALIER	/	/

ECHALIER : papier carton, plastique, corps creux, piles + verre

AUVERGNE CARBURANTS : huile

Tri : Marché ECHALIER

R1 : renouvelable une fois par reconduction expresse.

R2 : renouvelable par tacite reconduction.

R3 : renouvelable une fois 3 ans

#### 1.4 Les marchés de fournitures

<b>Objet de la prestation</b>	<b>Nom du prestataire</b>
Fourniture de bennes	AMBERT BENNES
Fourniture de bacs	SECAF ENVIRONNEMENT

#### 1.5 La gestion des déchèteries – bas de quai

<b>Lieu d'implantation</b>	<b>Mode de gestion</b>	<b>Début du contrat</b>	<b>Fin du contrat</b>
<b>St ELOY</b>	<b>Marché (SITA SUEZ)</b>	<b>01/01/2016</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>St GERVAIS</b>	<b>Marché (SITA SUEZ)</b>	<b>01/01/2016</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>PIONSAT</b>	<b>Marché (SITA SUEZ)</b>	<b>01/01/2016</b>	<b>31/12/2019</b>

**A titre d'information les repreneurs sont les suivants :**

<u>Points propres:</u> (garanties de reprise / Contrat Citéo)	
Papier carton	SUEZ
Verre	O.I MANUFACTURING
Plastique	PAPREC
Acier	SUEZ
Aluminium	SUEZ

**I.6. Emploi**

Nombre d'agents affectés au service de collecte (OMR et sélective)

	Nombre total d'agents
Agents du prestataire	9 titulaires + 8 intérimaires

Nombre d'agents affectés au gardiennage de la déchèterie :

	Nombre total d'agents
Agents du SICTOM	3 titulaires + 3 remplaçants

## **II. INDICATEURS TECHNIQUES**

### **II.1 Collecte des déchets ménagers**

#### **II.1.1 Collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements**

##### **II.1.1.a. Présentation.**

La collecte traditionnelle en porte à porte et bacs concerne l'ensemble de la population du syndicat.

Les ordures ménagères résiduelles sont conduites au pôle multi-filières de VERNEA (63).

Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte sont acheminés jusqu'au centre de tri de la société ECHALIER à CLERMONT-FERRAND.

<b><u>La collecte sélective</u></b>	<b><u>Les ordures ménagères</u></b>
<p>Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les journaux, magazines, revues, publicités etc.</li><li>• les papiers et cartons d'emballages,</li><li>• les bouteilles et flacons en plastique,</li><li>• les briques alimentaires,</li><li>• les emballages métalliques en acier et en aluminium</li></ul>	<p>Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, etc.</li><li>• les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.</li><li>• les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.</li></ul> <p>Ne sont pas compris dans cette dénomination :</p> <p>Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.</p>

### II.1.1.b. Modalités

Les habitants des villages, écarts des bourgs et zones difficiles à desservir disposent de bacs de regroupements gris à couvercle vert de type 660 litres (frontal) pour l'essentiel.

Pour les principaux bourgs, les usagers sortent le contenant qu'ils souhaitent (sac, bac individuel).

### II.1.1.c Fréquence de collecte

Elle se déroule les matins sans variation de fréquences sur l'année.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	Bourg ST ELOY LES MINES (2 fois par semaine) ST GERVAIS D'AUVERGNE MONTAIGUT PIONSAT
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Les communes restantes et les villages

La collecte sélective (6 000 habitants) :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	ST ELOY LES MINES (Bourg)
SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	ST GERVAIS D'AUVERGNE / PIONSAT / MONTAIGUT

### II.1.1.d. Tournée de collecte

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des ordures ménagères résiduelles : **116 744 Kms**

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte du verre jusqu'aux installations de regroupement du verre : **10 000 kms (moyenne arrondie)**

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des matériaux secs et de transfert jusqu'aux installations de traitement (y compris entre les quais de transfert et les installations de traitement) : **9 710 kms (moyenne arrondie)**

### II.1.1.e Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	2017	2018	Evolution
Ordures Ménagères	<b>4 396.78 t</b> (246.7 kg/hab.)	<b>4 448,76 t</b> (250,26 kg/hab.)	+ 1,18 %
Collecte Sélective	<b>236.93 t</b> (13.3 kg/hab.)	<b>233,70 t</b> (13,14 kg/hab.)	- 1,36 %

### II.1.2. La collecte en apport volontaire

#### II.1.2.a. Présentation

Le SICTOM des Combrailles assure la collecte en apport volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri en prestations de service par l'établissement ECHALIER.

59 points propres sont répartis sur le territoire du syndicat. Le verre dispose également de colonnes isolées supplémentaires pour un total global de 116 unités.

Les Matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange par Auvergne carburant (les bidons doivent être rapportés en déchèterie et l'enlèvement est assuré par Chimirec).

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

## II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	Nombre de points	2017	2018	Evolution
<b>Verre</b>	116	<b>515.915 t</b> (28.95 kg/hab.)	<b>534,380 t</b> (30,06 kg/hab.)	+ 3,57 %
<b>Papier-carton</b>	59	<b>214.631 t</b> (12.04 kg/hab.)	<b>223,840 t</b> (12,59 kg/hab.)	+ 4,29 %
<b>Bouteille plastique</b>	59	<b>72.679 t</b> (4.07 kg/hab.)	<b>72,110 t</b> (4,05 kg/hab.)	- 0,78 %
<b>Huile de vidange</b>	48	NC	<b>8,91 t</b> (0,50 kg/hab.)	
<b>TOTAL</b>		<b>803.225 t</b>	<b>839,24 t</b>	<b>+ 4,48 %</b>

(\* ) 1000 L = 0.9 T

Depuis le mois de novembre 2018, 11 nouvelles colonnes « BI-FLUX » ont été installées sur le territoire du syndicat pour renforcer le maillage des points d'apport volontaires. Ces colonnes complètent celles déjà présentes dédiées au corps plats et corps creux. Les colonnes « BI-FLUX » peuvent recevoir à la fois les journaux, les magazines, les papiers, les cartonnettes et les emballages tels que les bouteilles et les flacons en plastiques, les emballages métalliques et les briques alimentaires. Compte tenu du faible tonnage (1.625 tonnes), de la mise en place tardive (novembre 2018), et du mélange des flux, les données n'ont pas été intégrées au tableau de collecte en PAV mais figurent bien dans les quantités traitées au centre de tri.

Emplacement	Tonnage collecté
BLOT L'EGLISE (Gourlange)	0,200
MENAT (La Boule)	0,110
NEUF EGLISE (Les Beauforts)	0,200
PIONSAT (Le Cheix du Marthuret)	-
ST GAL SUR SIOULE (à côté de la mairie)	0,030
ST PARDOUX (Rue de l'égalité – route d'Ebreuil)	0,395
ST QUINTIN SUR SIOULE (Chemin Charleron)	0,100
ST REMY DE BLOT (Le Bourg)	0,080
ST REMY DE BLOT (La Passerelle)	-
YOUX (Le Bourg)	0,220
YOUX (Laval)	0,290
<b>TOTAL</b>	<b>1,625</b>

**SICTOM DES COMBRAILLES**  
**COLLECTE EN PAV - CORPS PLATS / CORPS CREUX / VERRE ET RATIO PAR HABITANT**  
**ANNEE 2018**

Population municipale 2019 - données INSEE au 1er janvier 2019

POINT DE COLECTE / COMMUNES	POPULATION	CORPS CREUX		CORPS PLATS		VERRE		RATIO CC / CP (en kg/hab)	RATIO GLOBAL CC/CP/VERRE (en kg/hab)
		TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)	TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)	TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)		
ARS LES FAVETS	225	1,365	6,07	3,330	14,80	6,855	30,47	20,87	51,33
AYAT SUR SIOULE	147	0,875	5,95	2,445	16,63	4,375	29,76	22,59	52,35
BIOLLET	334	1,525	4,57	4,855	14,54	9,570	28,65	19,10	47,75
BLOT L EGLISE	403	3,300	8,19	11,695	29,02	19,030	47,22	37,21	84,43
BUSSIERES	93	0,500	5,38	1,610	17,31	3,040	32,69	22,69	55,38
BUXIERES SOUS MONTAIGUT	238	2,140	8,99	5,760	24,20	9,275	38,97	33,19	72,16
CHATEAU SUR CHER	77	0,210	2,73	0,735	9,55	1,670	21,69	12,27	33,96
DURMIGNAT	199	0,835	4,20	3,685	18,52	5,140	25,83	22,71	48,54
ESPINASSE	293	1,755	5,99	4,620	15,77	9,810	33,48	21,76	55,24
GOUTTIERES	352	1,380	3,92	3,550	10,09	8,400	23,86	14,01	37,87
LA CELLETTE	170	0,650	3,82	1,875	11,03	4,105	24,15	14,85	39,00
LA CROUZILLE	268	0,740	2,76	2,255	8,41	4,700	17,54	11,18	28,71
LAPEYROUSE	565	2,075	3,67	4,880	8,64	16,755	29,65	12,31	41,96
LE QUARTIER	213	0,800	3,76	3,170	14,88	5,425	25,47	18,64	44,11
LISSEUIL	118								
MARCILLAT	280	1,455	5,20	4,265	15,23	5,930	21,18	20,43	41,61
MENAT	554	2,705	4,88	8,060	14,55	18,720	33,79	19,43	53,22
MONTAIGUT	987	1,265	1,28	4,235	4,29	20,505	20,78	5,57	26,35
MOUREUILLE	346	1,635	4,73	4,710	13,61	8,450	24,42	18,34	42,76
NEUF EGLISE	294	1,320	4,49	3,905	13,28	10,075	34,27	17,77	52,04
PIONSAT	1 100	3,895	3,54	12,060	10,96	37,765	34,33	14,50	48,84
POUZOL	276	1,915	6,94	5,610	20,33	10,505	38,06	27,26	65,33
ROCHE D AGOUX	103	0,870	8,45	2,535	24,61	4,405	42,77	33,06	75,83
SAINT ELOY LES MINES	3 715	8,235	2,22	30,300	8,16	95,375	25,67	10,37	36,05
SAINT GAL SUR SIOULE	137	1,045	7,63	3,890	28,39	6,950	50,73	36,02	86,75
SAINT GERVAIS D'Auvergne	1 323	4,035	3,05	13,220	9,99	53,715	40,60	13,04	53,64
SAINT HILAIRE	162	0,820	5,06	2,275	14,04	4,050	25,00	19,10	44,10
SAINT JULIEN LA GENESTE	122	0,615	5,04	1,900	15,57	3,910	32,05	20,61	52,66
SAINT MAIGNIER	192	0,770	4,01	2,685	13,98	5,105	26,59	17,99	44,58
SAINT MAURICE PRES PIONSAT	369	1,970	5,34	7,630	20,68	11,915	32,29	26,02	58,31
SAINT PARDOUX	409	3,450	8,44	10,465	25,59	15,770	38,56	34,02	72,58
SAINT PRIEST DES CHAMPS	718	3,570	4,97	8,865	12,35	20,540	28,61	17,32	45,93
SAINT QUINTIN SUR SIOULE	381	1,090	2,86	3,785	9,93	8,205	21,54	12,80	34,33
SAINT REMY DE BLOT	230								
SAINTE CHRISTINE	131	1,440	10,99	3,230	24,66	7,245	55,31	35,65	90,95
SAURET BESSERVE	168	1,215	7,23	3,510	20,89	6,705	39,91	28,13	68,04
SERVANT	535	2,675	5,00	8,440	15,78	16,295	30,46	20,78	51,23
TEILHET	297	0,925	3,11	3,630	12,22	8,430	28,38	15,34	43,72
VERGHEAS	63	0,650	10,32	1,590	25,24	4,825	76,59	35,56	112,14
VIRLET	271	1,480	5,46	3,425	12,64	6,760	24,94	18,10	43,04
YOUX	918	3,515	3,83	10,535	11,48	22,530	24,54	15,31	39,85
ST REMY DE BLOT / LISSEUIL PAV	348	1,450	4,17	4,675	13,43	11,550	33,19	17,60	50,79
<b>TOTAUX</b>	<b>17 776</b>	<b>72,160</b>	<b>4,06</b>	<b>223,895</b>	<b>12,60</b>	<b>534,380</b>	<b>30,06</b>	<b>16,65</b>	<b>46,72</b>

**Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune :**

Les résultats ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, des emballages recyclables et du verre collectés pendant l'année 2018. Ces tonnages totaux par produits ont été ensuite divisés par le nombre d'habitants de la commune concernée ; ils laissent apparaître un léger décalage avec les données reprises au tableau ci-dessus (différence entre les tonnages reçus en centre de tri et pas nécessairement traités en fin d'année).

## II.1.3. La collecte en déchèterie

### II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM compte 3 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (ST ELOY LES MINES / ST GERVAIS D'Auvergne / PIONSAT).

Elles sont accessibles aux habitants des 41 communes ainsi qu'à ceux des communes (proches) du Syndicat du Bois de l'Aumône et du SICTOM Sud Allier.

### II.1.3.b. Horaires d'ouvertures

Déchèterie	Horaires d'ouverture
<b>ST ELOY LES MINES</b>	Lundi : 10h - 12h et 14h - 17h Mardi à vendredi : 10h – 12h et 14h – 18h Samedi : 9h – 12h et 14h – 17h
<b>ST GERVAIS D'Auvergne</b>	Lundi : 9h – 12h et 14h – 18 h Mardi à vendredi : 14h – 18h Samedi : 9h – 12h et 14h – 17h
<b>PIONSAT</b>	Lundi à jeudi : 14h – 18h Vendredi : 9h – 12h Samedi : 9h -12h et 14h -17h

Les trois déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés

### II.1.3.c. Conditions d'accès

- ⇒ Pour les Particuliers : gratuit.
- ⇒ A compter du 01/03/2016, les dépôts de bois, encombrants et gravats sont payants pour les professionnels à hauteur de 15 €/ passage si le véhicule fait moins de 3m<sup>3</sup> ou 30 €/ passage si le véhicule fait plus de 3m<sup>3</sup>
- ⇒ Depuis le second semestre 2017, un forfait à l'année est proposé aux entreprises que le souhaitent. Evalué au passage et non plus selon la quantité apportée (dégressivité en fonction du nombre de passages) soit :

12 passages x 22 € = 264 €
20 passages x 19 € = 380 €
50 passages x 15 € = 750 €
80 passages x 13 € = 1 040 €

Tout passage au-delà du forfait est facturé 23 €. Pour les entreprises hors du territoire du SICTOM des Combrailles, une facturation de 30 € par passage est appliquée.

- \* Filière Placoplatre uniquement sur ST ELOY LES MINES (payante pour les professionnels 132 €/tonne).
- \* Déchets verts : (sur la plateforme de ST ELOY LES MINES – facturation des professionnels par le Valtom)

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes.

#### II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)

Lieu de la déchèterie	2017			2018			Evolution
	Particuliers	Professionnels	Total	Particuliers	Professionnels	Total	
ST ELOY	23 024	1 084	<b>24 108</b>	23 144	623	<b>23 767</b>	- 1,41 %
ST GERVAIS	7 848	136	<b>7 984</b>	8 678	115	<b>8 793</b>	+ 10,13 %
PIONSAT	7 421	190	<b>7 611</b>	8 405	183	<b>8 588</b>	+ 12,83 %
<b>TOTAL</b>	<b>38 293</b>	<b>1 410</b>	<b>39 703</b>	<b>40 227</b>	<b>921</b>	<b>41 148</b>	<b>+ 3,63 %</b>

#### II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne) / p.16

		2017 (en tonnes)	2018 (en tonnes)	Evolution en %
<b>Déchets valorisés</b>	Déchets verts	478.28	354,72	- 25,83 %
	Matériaux d'exploitation	/	/	
	Bois	127.08	196,36	+ 54,51 %
	Ferrailles	261.74	251	- 4,10 %
	Gros cartons	95.26	101,8	+ 6,86 %
	Papier	Inclus dans la collecte en PAV		
	Verre			
	Textile	77.40	61,60	- 20,41 %
	Pneus	43.14	50,20	+ 16,36 %
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte en PAV		
	Huile alimentaire	0.638	/	/
	Piles	0.917	0,829	- 9,59 %
	D.E.E.E dont :			
	- Gros électroménager hors froid	54.1	55	+ 1,66 %
	- Gros électroménager froid	34.5	35,8	+ 3,76 %
	- Ecran	30.4	25,6	- 15,78 %
	- Petit appareil en mélange	49.2	48,3	- 1,82 %
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte en PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0.270 (270 kg)	0,387 (387 kg)	+ 43,33 %
	Cartouches encre	/	/	/
	Gravats valorisés en ISDND	679.5	659,8	- 2,89 %
	Placoplâtre valorisé	27.40	25,46	- 7,08 %
	Benne Eco-Mobilier	142.98	167,16	+ 16,91 %
Caisson Réemploi	3.13	3,61	+ 15,33 %	
Déchets toxiques *		79.027	+ 9,89 %	
<b>Sous total</b>	<b>2 105.935</b>	<b>2 116.653</b>	<b>- 0,50 %</b>	
<b>Déchets non valorisés</b>	Gravats non valorisés en ISDND	/	/	/
	DIB non valorisés	/	/	/
	Encombrants	1 165.22	1 257,38	+ 7,90 %
	Déchets toxiques	71,911	/	/
	Amiante cimentée	10.46	15,22	+ 45,50 %
	DASRI		0,266	
	<b>Sous total</b>	<b>1 247.591</b>	<b>1 272.866</b>	<b>+ 2,02 %</b>
<b>Total des apports</b>		<b>3 353.526</b>	<b>3 389.519</b>	
		<b>188.15 kg/hab.</b>	<b>190.67 kg/hab.</b>	

\* Le tonnage 2018 des déchets toxiques a été comptabilisé dans la partie « déchets valorisés ». En effet, leur traitement comprend une valorisation énergétique à près de 50 % et une valorisation matière à près de 40%.

#### II.1.4 Gravats

Mode de collecte :

Déchèteries : 659,80 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture

Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
0 tonnes	Enfouissement	Déclaration DREAL comme déchets enfoui
659,80 tonnes		Matériaux de couverture (non déclaré à la DREAL)

#### II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.

##### II.1.5.a. Présentation

La collecte des déchets de soins des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) a été mise en place en 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité. Depuis fin 2011, le SICTOM DES COMBRAILLES a cessé de fournir les contenants aux pharmacies.

##### II.1.5.b. Quantités collectées

Type d'emballages	2017 (tonnage)	2018 (tonnage)	Evolution
Cartons de 50 litres	0.335	0.266	- 20,59 %

#### II.1.6. La collecte des encombrants dans les communes

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

En 2016, la prestation a été supprimée. Les usagers souhaitant se débarrasser de leurs encombrants peuvent se rendre en déchèterie ou bien contacter « la Remise » à St Maurice près Pionsat qui assure une prestation d'enlèvement à domicile.

## II.2. Le transfert et le transport

### II.2.1. Le Transfert

Le SICTOM a débuté le transfert de ses ordures ménagères résiduelles au 01 janvier 2010 :

Les opérations de transfert des déchets ménagers résiduels collectés vers les sites de traitement sont réalisées par l'intermédiaire des centres de transfert suivants :

<b>Localisation du centre de transfert</b>	<b>Tonnes transférées (t/an)</b>	<b>Compactage (oui/non)</b>	<b>Type</b>
SAINT- ELOY - LES- MINES	4 392,56 t	Oui (à partir du S2/2012)	Route
SAINT- ELOY - LES- MINES	223 t	Oui (à partir du S2/2012)	Route

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

### II.2.2. Le Transport

<b>Centre de transfert</b>	<b>Centre de traitement</b>	<b>Nom du transporteur</b>	<b>Distance au centre de traitement en km</b>	<b>Tonnages Transportés en Tonnes /an</b>
SAINT- ELOY - LES- MINES	VERNEA (63)	SITA SUEZ	61 kms	4 392.56 t
SAINT- ELOY - LES- MINES	ECHALIER (63)	SITA SUEZ	60 kms	223 t

## II.3. Le traitement

### II.3.1. L'installation de stockage de déchets non dangereux

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Saint Eloy les Mines. C'est un centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions des arrêtés préfectoraux n°04/03207 (2004) / 09/01825A / 09-01825B (2009).

L'exploitation du centre a cessé au 31/12/2009.

#### II.3.1.a. Quantités traitées (en tonne) sur les exutoires de VERNEA et PUY LONG.

##### Provenant du périmètre de l'EPCI

		2017	2018	Evolution
	Ordures ménagères	4 405,22	4 392,56	- 0,28 %
	Déchets bennes encombrants et déchetteries	1 165,22	1 257,38	+ 7,90 %
	Boues station d'épuration	/	/	/
	Résidus d'unités de tri	/	/	/
<b>Professionnels</b>	Déchets industriels banals	/	/	/
<b>TOTAL DECHETS TRAITÉS</b>		<b>5 570.44</b>	<b>5 649,94</b>	<b>+ 1,42%</b>

### II.3.2. La valorisation biologique

#### II.3.2.a Les plateformes de broyage de Saint Eloy les Mines

La plate-forme de broyage de Saint Eloy permet de stocker puis de broyer les produits végétaux récoltés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les services municipaux, et les professionnels.

**Quantités traitées (en tonne)**

	<b>Lieu</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Prestataire</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Evolution</b>
Déchets verts des déchetteries	Saint-Eloy les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	478.28	354,72	- 25,83 %
Déchets verts municipaux et des voiries	Saint-Eloy les - Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	70.00	19,62	- 71,97 %
Déchets des particuliers	Saint-Eloy les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	298.22	294,84	- 1,13 %
Déchets verts des professionnels	Saint-Eloy les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	35.40	32,36	- 8,58 %
<b>TOTAL DECHETS VERTS</b>				<b>881.90</b>	<b>701,54</b>	<b>-20,45 %</b>

### II.3.3. Les déchets des déchèteries

#### Localisation et types de traitement

<b>Matériaux</b>	<b>Type de traitement</b>	<b>Transporteur</b>	<b>Repreneur</b>	<b>Adresse (siège social)</b>
Ferrailles	Valorisation (sidérurgie)	SUEZ RV CENTRE EST	CENTRE DE TRI SUEZ RIOM	FIRMINY (42)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	LEMPY (63)
Carton	Valorisation (papeterie)	SUEZ RV CENTRE EST	CENTRE DE TRI ECHALIER	CLERMONT FERRAND (63)
Bouteilles plastiques	Valorisation	ECHALIER	PAPREC	PARIS (75)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	ALIAPUR	LYON (69)
Piles	Traitement spécifique	ECHALIER	COREPILE	PARIS (75)
Huiles alimentaires	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	MENDE (48)
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation	SUEZ RV CENTRE EST	CSDU de St ELOY LES MINES	SAINT ELOY LES MINES (63)
Encombrants	Enfouissement	SUEZ RV CENTRE EST	VERNEA CLERMONT PUY LONG CLERMONT	CLERMONT (63)
Tubes – Néons – Ampoules	Valorisation	TRIADE ELECTRONIQUE	ESR	PARIS (75)
D3E	Valorisation	VEOLIA PROPRETE L'ENVIE	ESR	PARIS (75)
Déchets toxiques	Traitement Spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	MENDE (48)
Boîtes DASRI	Incinération	SUEZ RV CENTRE EST	DASTRI	PARIS (75)
Bois traité	Valorisation (chaufferie / panneautier)	SUEZ RV CENTRE EST	ECOVERT BOILON PONT DU CHATEAU 63	LEMPY (63)
Cartouches	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	MENDE (48)
Placoplâtre	Traitement spécifique	SUEZ RV CENTRE EST	CENTRE DE TRI ECHALIER ENVAL (63)	CLERMONT FD (63)

## II.3.4. Le centre de tri

### II.3.4.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	ECHALIER	SUEZ	Lyon (69)
Briques alimentaires	ECHALIER	SUEZ	Lyon (69)
Bouteilles en plastique	ECHALIER	PAPREC	Paris (75)
Emballages en acier	ECHALIER	SUEZ	Lyon (69)
Emballages en aluminium	ECHALIER	SUEZ	Lyon (69)
Journaux – magazines	ECHALIER	Echalier - Paprec-Auvergne	Clermont-Ferrand (63)
Verre	ECHALIER	OI Manufacturing	Verrerie St Romain le Puy (42)

### II.3.4.b. Quantités traitées (en tonne)

	2017	2018	Evolution
Journaux Magazines	204.971	208,20	+ 1,57 %
Carton EMR	80.17	81,64	+ 1,83 %
GM	70.996	65,744	- 7,39 %
Briques alimentaires	1	0	- 100 %
Bouteilles plastique PET	30.7	29,72	- 3,19 %
Bouteilles plastique PEHD	6	4,58	- 23,66 %
Emballage acier	19.3	26,78	+ 38,75%
Emballage alu	0.300	0	- 100 %
Refus	81.813	74,896	- 8,45 %
<b>Total</b>	<b>495.25</b>	<b>491,56</b>	<b>- 0,74%</b>

### III.BILAN

#### Feuille de comptabilisation des tonnages des flux de déchets collectés

Flux des déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés
OM Résiduelles	PAP	4 448 t	4 448 t	Incinération
Verre	AV	534 t	534 t	Repreneurs
Collecte Sélective	PAP	233 t	233 t	Centre de Tri
Papier / Carton	AV	223 t	223 t	Centre de Tri
Plastique	AV	72 t	72 t	Centre de Tri
Colonnes «BI-FLUX »	AV	1 t	1 t	Centre de Tri
Déchets Verts	Déchèterie	701 t	701 t	Compostage
Encombrants	Déchèterie	1 257 t	1 257 t	ISDND – VERNEA
Déchets Toxiques	Déchèterie	79 t	79 t	Valorisateurs
DEEE	Déchèterie	164 t	164 t	Valorisateurs
TOTAL		7 712 t	7 712 t	

## **IV – INDICATEURS FINANCIERS**

### **IV.1. Modalités de financement du service**

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.

La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- Une contribution des usagers particuliers : T.E.O.M. (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères).
- Autres recettes :
  - ⇒ Une contribution des organismes agréés pour le recyclage des emballages.
  - ⇒ Le produit de la vente des matériaux issus des déchets triés.
  - ⇒ Facturation des apports de déchets des professionnels

#### **IV.1.1. Contribution des usagers particuliers**

La collectivité a choisi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers particuliers sur l'ensemble du territoire.

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

En 2018, le produit global attendu auprès des particuliers était de 2 571 457 € soit un taux voté de 17.88 % (le produit final touché a été 2 578 139,60 € soit 144,65 €/hab.).

#### **IV.1.2. Autres recettes**

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par une Convention avec un organisme agréé pour le recyclage des emballages :
  - La Société ECO-EMBALLAGES / CITEO;
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en apport volontaire ou déchèterie
- Par une tarification des apports des professionnels : gravats, bois, encombrants

## IV.2. Indicateurs financiers du service

### IV.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2018 : 2 858 389,60 € (sans résultat reporté n-1).

Dont les principales prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte et le traitement des déchets ménagers :

- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER (CC / CP / BIFLUX) : 39 258,90 €
- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER (verre) : 28 006,92 €
- Collecte des déchets ménagers et objets encombrants : 784 413,04 €
- Gestion du CSDU de Saint Eloy les Mines (+ Transfert et traitement) : 720 189,00 €
- Gestion des déchèteries : 230 607,01 €
- Traitement des lixiviats sur la station de Saint Eloy les Mines : 2 036,39 €
- Collecte et traitement des déchets spéciaux – CHIMIREC : 18 721,89 € (dont 2 885,70 € pour l'enlèvement de 3 colonnes à huile)

### IV.2.2 Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes de fonctionnement pour l'année 2018 : 3 012 510,19 € (sans résultat reporté n-1).

Rappel des principales recettes :

- **TEOM** : 2 578 139,60 €
  - Com Com COMBRAILLE SIOULE ET MORGE : 305 126,00 €
  - Com Com PAYS DE SAINT ELOY : 2 273 013,60 €
- **Recettes liées à la valorisation des emballages collectés** :
  - VALTOM : 45 937,82 €
  - Valorisation du verre (O.I Manufacturing) : 19 083,13 €
  - Garantie de reprise cartons d'emballages (REVIPAC / SUEZ) : 7 115,46 €
  - Garantie de reprise plastique (VALORPLAST / PAPREC) : 7 424,20 €
  - Garantie de reprise des cartons de déchèteries : 8 433,00 €
  - Garantie de reprise acier (ARCELOR) : 998,76 €
- **Soutiens des organismes agréés** :
  - CITEO : 88 098,88 € (dont 1 676,57 € pour SDD 2016 et 12 681, 71 € pour ECOFOLIO)
  - DEEE (ECO SYSTEME) : 11 868,66 €
  - ECO MOBILIER : 11 033,60 €
- **Subventions de fonctionnement** :
  - CODEC : 33 750,00 €
- **Autres recettes diverses** :
  - Apport des déchets des professionnels : 6 130,96 €
  - Vente de composteurs : 1 536,30 €
- **Reversements** :
  - VALTOM (Déchets verts) : 7 302,00 €
  - VALTOM (ISDND) : 145 730,82 €

Modalités de financement	Montant en 2017	Montant en 2018
TEOM	2 533 838,64 €	2 578 139,60 €

	Financement du service	Recettes totales en Euros
COLLECTE	CITEO	88 098,88 €
	Ventes de matériaux	34 621,55 €
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	/
DECHETERIES	Dépôts en déchetteries	/
	DEEE	11 868,66 €
	Ventes de matériaux	/
	Accès communes extérieures	/
PROFESSIONNELS	(Apport DIB centres de traitement, ...)	6 130,96 €

Le SICTOM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages / les imprimés :

- CITEO
- Barème **F**
- Date de signature : 1<sup>er</sup> janvier 2018

Identification du signataire :  Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème F :

Option « Filières »

Pour les DEEE :

- Ecosystème date : 25 février 2015
- Recylum date : 25 février 2015

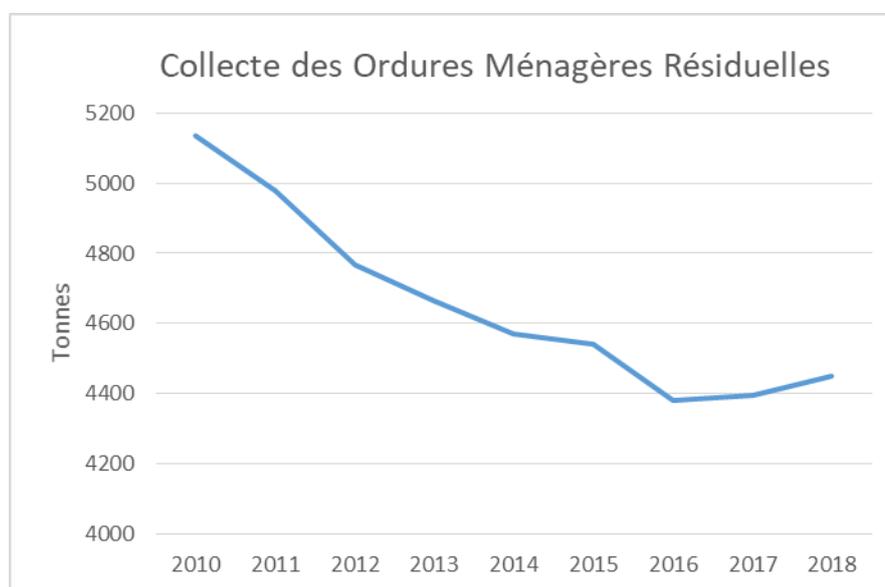
Identification du signataire :  Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

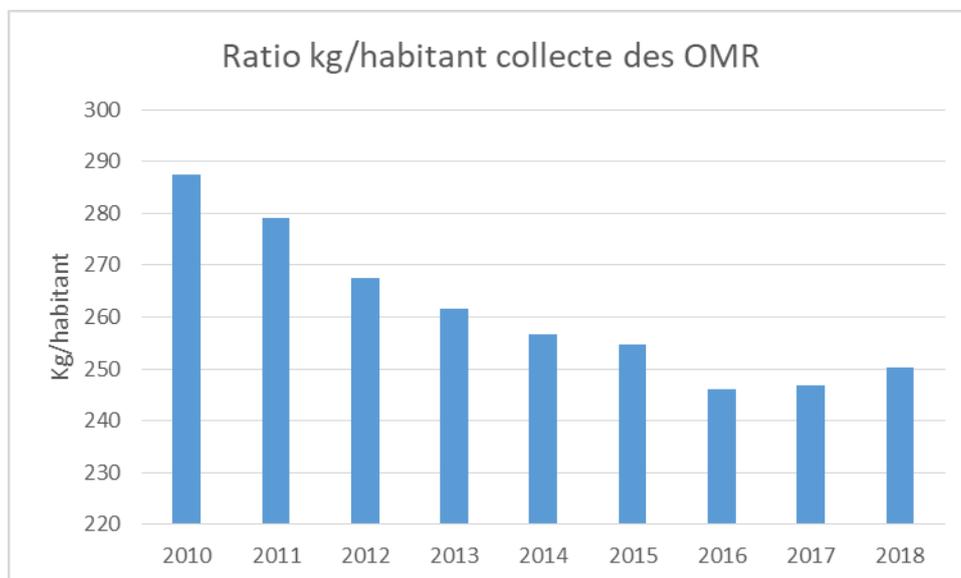
## V LES CHIFFRES CLES

### V.I Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire (en kg/hab.)

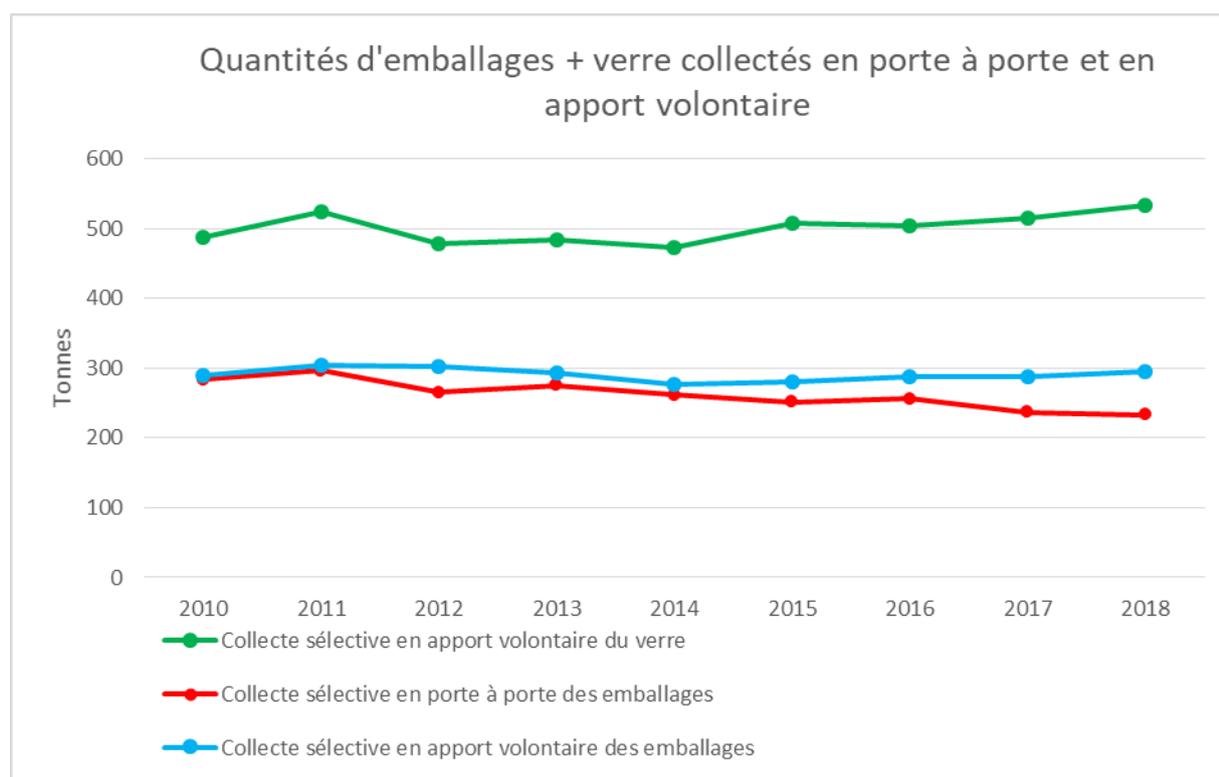
	2016	2017	2018
Collecte des ordures ménagères résiduelles	246.04	246.67	250,26
Collectes sélective et porte-à-porte des emballages	14.39	13.29	13,14
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	28.29	28.94	30,06
Collecte sélective en apport volontaire (papier/cartons/journaux mag.)	12.27	12.04	12,59
Collecte sélective en apport volontaire (plastique)	3.85	4.07	4,05
Collecte sélective en apport volontaire (huile)	NC	NC	0,50
<b>TOTAL</b>	304.84	305.01	310,60
Taux de valorisation	19.28 %	19.12 %	19,42 %



Le graphique ci-dessus représente le tonnage collecté des Ordures Ménagères Résiduelles depuis l'année 2010. En 2010, le tonnage d'OMR collecté était de 5 133,88 tonnes. En 2018, il est de 4 448,76 tonnes. On constate une baisse de près de 13.34 % avec une légère reprise depuis l'année 2017.

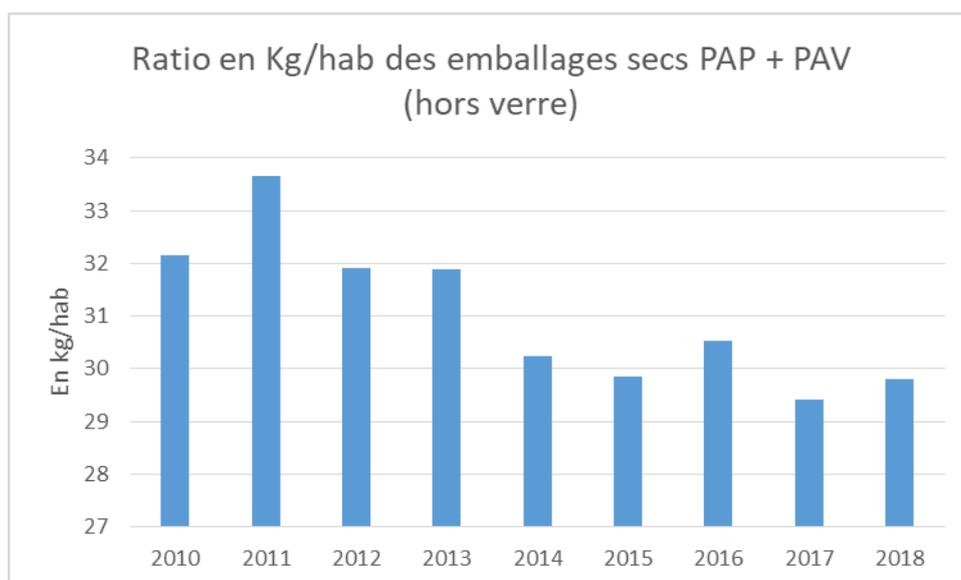


Les données sont ensuite présentées en kg/hab. En 2010, la quantité d'OMR par habitant était de 287.41 kg/an. En 2018, elle est de 250,26 kg/habitant. L'évolution depuis 2010 montre une baisse de 12.92 %. Le pourcentage est sensiblement différent de celui des tonnes collectées. Cela s'explique par les variations annuelles de population.



Le graphique ci-dessus représente les quantités d'emballages + la quantité de verre collectés en porte à porte et sur les Points d'Apport Volontaire \* depuis l'année 2010. On peut constater une hausse pour la collecte des Points d'Apport Volontaire pour le verre et les emballages depuis 2016 et une baisse progressive de la collecte en porte à porte.

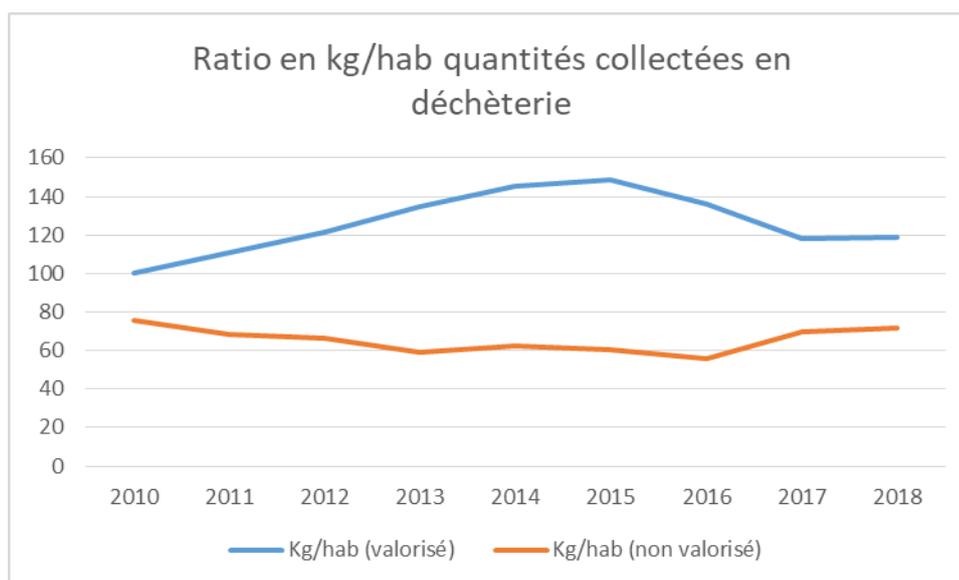
\*Tonnage colonnes « Bi-Flux » 2018 non comptabilisé.



Les données sont ensuite présentées en kg/habitant (hors verre). Elles comprennent les emballages collectés en porte à porte et sur les Points d'Apport Volontaire. En 2010, le ratio était de 32,16 kg/hab. Pour 2018, il est de 29,79 kg/hab.

## V.2. Quantités collectées en déchèterie (en kg/hab.)

	2016	2017	2018
Collecte en déchèterie (valorisé)	136.32	118.15	119.07
Collecte en déchèterie (non valorisé)	55.64	69.99	71.60
<b>TOTAL</b>	191.96	188.14	190.67
Taux de valorisation	71.01%	62.79 %	62.44 %



Ce graphique présente la quantité en kilo par habitant et par an des déchets valorisés et non valorisés en déchèterie depuis l'année 2010. Après une progression jusqu'en 2015, la quantité de déchets valorisé connaît une baisse de près de 20 % entre 2015 et 2017. Elle se stabilise en 2018 à 119.07 kg/hab/an. A contrario, la quantité de déchets non valorisé a subi une hausse depuis 2016 pour atteindre en 2018 71.06 kg/hab/an.

### V.3. Quantités collectées en bennes à encombrants

	2016	2017	2018
Collecte en bennes (non valorisé)	NC	NC	NC

### V.4. Quantités totales (en kg/hab.)

	2016	2017	2018
Déchets valorisés	195.12	176.49	179.41
Déchets non valorisés	301.68	316.66	321.86
<b>TOTAL</b>	496.80	493.15	501.27
Taux de valorisation	39.27 %	35.78 %	35.79 %

## V.5. Quantité de DMA collectés de 2010 à 2018 sur une base 100

Année	Population	Tonnage				TOTAL	Kg/hab/an	Base 100 en kg/hab/an
		OM	CS (PàP + PàV)	verre	Déchèterie			
<b>2010</b>	17862	5133	574	487	3145	9339	522,84	100
<b>2011</b>	17844	4979	599	525	3195	9298	521,07	99,66
<b>2012</b>	17826	4766	568	478	3341	9153	513,46	98,21
<b>2013</b>	17825	4665	567	484	3462	9178	514,89	98,48
<b>2014</b>	17799	4568	537	473	3696	9274	521,04	99,66
<b>2015</b>	17823	4541	531	507	3720	9299	521,74	99,79
<b>2016</b>	17804	4380	543	503	3417	8843	496,69	95,00
<b>2017</b>	17824	4396	523	515	3352	8786	492,93	94,28
<b>2018</b>	17776	4448	529	534	3389	8900	500,68	95,76

## **VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT**

### **VI.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité**

#### VI.1.1. Prévention à la production de déchets

- Interventions en milieu scolaire sur la gestion des déchets (animations sur les thèmes du tri, de la prévention, du gaspillage alimentaire, du compostage auprès de 21 classes ; 443 enfants sensibilisés en 2018)
- Campagne de distribution des composteurs individuels par l'intermédiaire du VALTOM (55 composteurs distribués + 10 aérateurs distribués en 2018)
- Opération STOP PUB (mise à disposition dans les mairies, distribution lors des animations...) Nouvelle commande en 2018 (500 STOP PUB)
- Prêt de gobelets réutilisables aux associations (6 en 2018 et nouvelle commande de 250 ECO CUP)
- Poursuite des projets de compostage grande capacité à l'EHPAD de Montaigut, et à St Eloy auprès du foyer logement et des écoles (la roche et la source)
- Deux nouveaux composteurs grande capacité (Intermarché à Pionsat et au lycée agricole de St Gervais d'Auvergne)
- Mise en place de composteurs à l'école de Youx et au centre médico-psychologique
- Mise à disposition de compost et broyat aux usagers (2 fois par an sur la plateforme déchets verts de St Eloy les Mines)
- Mutualisation du broyeur de végétaux du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud pour les besoins des communes du SICTOM des Combrailles (6 communes ont pu utiliser le broyeur en 2018)
- Demi-journée de sensibilisation aux alternatives aux pesticides (Ferme de la Terre Native à Blot l'Eglise au mois d'avril 2018)
- Participation au dispositif Gourmet Bag (3 restaurants sur le territoire en 2018)
- Deux établissements scolaires du territoire se sont inscrits au dispositif « établissements témoins » du VALTOM permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire
- Déploiement des colonnes à verre sur le territoire du SICTOM (achat de 4 colonnes à verre en 2018)
- Achat de nouvelles colonnes « bi-flux » permettant de recevoir à la fois les corps plats et les corps creux (11 mises en place sur des points sous dotés du territoire)
- Partenariat avec la Ressourcerie des Combrailles pour la réalisation d'actions de sensibilisation au réemploi (2 animations en 2018)
- Campagne « amiante » réservée aux particuliers et aux communes (15.22 tonnes déposées en 2018)
- Communication à travers le site internet, relais des actions de prévention de la collectivité.

#### **Projets 2019 :**

- Poursuite des actions de prévention des déchets
- Poursuite de la campagne annuelle de vente de composteurs individuels de jardin
- Poursuite des animations scolaires
- Prise en charge de la formation mutualisée « jardinage au naturel » destinée aux agents techniques et aux élus

- Prêt du broyeur à végétaux du SICTOM Pontaumur Pontgibaud
- Poursuite du partenariat avec la Ressourcerie des Combrailles (soutien à l'ETP avec la présence d'un agent valoriste en rotation sur les trois déchèteries et la mise en place de caissons sur les sites non équipés (St Gervais d'Auvergne et Pionsat)
- Animation sur le thème du « jardinage au naturel » à la Ferme de la Terre Native à Blot l'Eglise au mois de juin 2019
- Soutien à la manifestation « zéro plastique » du lycée agricole de St Gervais d'Auvergne (achat de 500 couverts biodégradables)
- Campagne amiante 2019
- Achat de nouvelles bennes de déchèteries
- Achat de nouvelles colonnes « Bi-flux »
- Nouvelles bennes ECOMOBILIER sur les déchèteries de St Gervais et Pionsat
- Compostage des biodéchets dans le cadre du festival Comboros au mois d'août à St Gervais

#### VI.1.2. Protection de l'air

- L'installation de captage et de combustion de biogaz n'a pas fonctionné en 2014. Cette dernière ne fonctionne plus depuis la fin de l'année 2009. Selon le rapport d'activité du site de l'année 2009, le biogaz comporte une part trop faible de méthane pour faire fonctionner la torchère.

#### VI.1.3. Protection de l'eau

- Evacuation des lixiviats sur la STEP de SAINT ELOY LES MINES (poste de contrôle et de relevage) selon les normes de rejets de la convention tripartite SAINT ELOY/LYONNAISE/SICTOM.

#### VI.1.4. Protection des paysages

- Entretien et fauchage des espaces verts.

### VI.2. Information (communication) et surveillance

Les maires et délégués des communes du territoire du SICTOM sont informés du fonctionnement du Syndicat et de l'application de leurs délibérations (délégués) par les Assemblées Générales et les comptes rendus de celles-ci.

Les grandes tendances du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sont présentées en Assemblée Générale. Après vérification, le rapport définitif est transmis aux communes ou communautés de communes.

Le SICTOM transmet également aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de SAINT ELOY LES MINES, un rapport d'activités et de suivi sur l'ISDND des « Nigognes ».

## **VII. CONCLUSION/PERSPECTIVES**

Les données techniques, les tonnages ainsi que les grands axes financiers repris au rapport 2018, sont présentés au Comité Syndical dans sa réunion du 27 juin 2019. Parallèlement au rapport annuel qui reprend et précise les éléments budgétaires présentés à l'occasion du Débat d'Orientation, un dossier spécifique est établi pour l'installation de stockage de déchets non dangereux des Nigognes sur la commune de Saint Eloy les Mines (dans le cadre des obligations règlementaires de suivi de post exploitation).

Il faut enfin rappeler que par délibération n°2017/2018 du 14 décembre 2017, le Comité Syndical du VALTOM a validé le transfert de trois ISDND en post exploitation situées sur son territoire. Le site des Nigognes diffère cependant des deux autres dans la mesure où il dispose également d'un casier amiante et d'un casier dédié aux déchets inertes. Ces alvéoles spécifiques bénéficient d'une prolongation d'exploitation. Le VALTOM a donc repris la gestion globale, les marchés d'analyses et les emprunts. Le SICTOM des Combrailles assure le suivi de proximité.